

ADR : formation de base et citernes

RÉF | 904

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	Obtenir le certificat de formation ADR obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules qui transportent une des marchandises dangereuses au-delà du seuil des quantités exemptées, quelle que soit la MMA du véhicule. Réussir les examens afin que le SPF Mobilité &Transport délivre le certificat ADR valable pour 5 ans.
Programme	Matières réglementaires. Formation de base pour le transport autre qu'en citernes (3 jours) Transport en citernes : il faut suivre la formation de base et la spécialisation (2 jours).
Certification(s) visée(s)	Certificat ADR délivré par le SPF Mobilité &Transport
Type de formation	Bruxelles Formation - Contrat de formation pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation

ORGANISATION

Durée	3 à 5 jours
Horaire	en journée 8h à 15h30
Début	5 septembre 2022 Tous les mois sauf janvier - mai - juillet - août et novembre
Coût	Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	Etre chômeur complet indemnisé. ou bénéficiaire du revenu d'intégration. - Posséder le permis de conduire C, CE ou uniquement le permis B et dans ce cas avoir une expérience professionnelle prouvée en livraison par camionnette. - Présenter une carte d'identité valide ou passeport du pays d'origine - Maîtrise suffisante du français parlé et écrit.
---------------------------------	---

Connaître

Remarques

La prolongation de ce certificat n'est possible qu'au terme d'une formation de recyclage et de la réussite de l'examen écrit de l'ITLB qui sanctionne cette formation. Ces deux conditions doivent être remplies au plus tard un an avant l'échéance du certificat de formation.

Après un échec à l'évaluation en fin de module, il faut obligatoirement réussir un test de français préalablement avant de se réinscrire. Dans le cas d'une réinscription à la formation après un échec, les syllabi ne sont pas fournis une seconde fois.

Pas d'inscription ni de renseignement au centre de formation à Forest.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Pour participer à une séance annoncée, il est nécessaire d'obtenir une invitation. Si vous correspondez aux conditions d'admission, vous pouvez en faire la demande dans les lieux mentionnés ci-dessous.

Participez à l'une des séances programmées :

- jeudi 25 août 2022 à 09h00 : « Séance d'information »

Comment s'inscrire ?

- En ligne, en vous connectant ou en créant un compte [Mon Dorifor](#)
- Dans une Antenne Actiris, en prenant rendez-vous par téléphone au numéro gratuit 0800 35 123
- Après d'un conseiller de la Cité des métiers,
 - soit en vous rendant sur place sans rendez-vous (Avenue de l'Astronomie 14 1210 Bruxelles-Métro Madou) lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h (15h30 en juillet et août), jeudi de 13h30 à 19h (16h pendant les congés scolaires)
 - soit en utilisant la plateforme de conseil en ligne [Miti](#) ouvert de 9h à 12h sauf le jeudi
 - soit en introduisant votre demande à info@cdm-bp.brussels en indiquant « votre nom, prénom, numéro national et numéro de GSM, le nom et le numéro de référence de la

formation souhaitée »

- Après de notre call center au numéro gratuit 0800 555 66

Organisme

Bruxelles Formation - BF logistique

Rue du Charroi 21 - 23

1190 Forest

<http://www.bruxellesformation.be>